

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1er DEGRÉ

**DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL DE DROIT  
SUIVI D'UN TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION**

Imprimé et pièces justificatives à adresser à l'inspecteur-trice de votre circonscription  
**Impérativement avant le 27 mars 2020**

Première demande

Renouvellement

**DDP**

**Division des Personnels**

Dossier suivi par  
Marjorie Vénuse

Téléphone

05 67 76 55 05

Courriel

[ddp46-gestcol@ac-toulouse.fr](mailto:ddp46-gestcol@ac-toulouse.fr)

1 place Jean-Jacques Chapou  
Cité Chapou  
CS 40286  
46000 CAHORS

Nom, prénom :

École d'affectation :

Poste occupé :

à titre définitif

à titre provisoire

Sollicite, au titre de l'année scolaire 2020/2021, à compter du :        /        /  
l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel, et m'engage à n'exercer aucune activité  
rémunérée (dans le cadre de la législation sur les cumuls) sans autorisation préalable de  
l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale.

**MOTIF DE LA DEMANDE**

Pour élever un enfant de moins de 3 ans (3 ans à compter de l'arrivée dans le foyer  
dans le cadre d'une adoption), ce temps partiel est comptabilisé à temps plein à titre gratuit, pour  
la liquidation de la retraite

Date de naissance de l'enfant :

Date d'adoption de l'enfant :

Les 3 ans de l'enfant sont atteints en cours d'année scolaire, le  
Je sollicite un temps partiel sur autorisation de même quotité jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un  
handicap

En cas de handicap relevant de l'obligation d'emploi.

**QUOTITÉ DE SERVICE SOUHAITÉE**

■ Dans le cadre d'une répartition hebdomadaire

50%

2 ou 3 demi-journées libérées (variation autour de 75%)

N.B. : la quotité de temps partiel est déterminée par le nombre réel d'heures hebdomadaires  
effectuées. Le service annuel de 108 heures est effectué au prorata de la quotité travaillée.

Vous pouvez cocher, **à titre indicatif**, les demi-journées que vous souhaiteriez voir libérées.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

- Dans le cadre d'une répartition annuelle (accordée sous réserve des nécessités du service) :
  - 80% soit 2 demi-journées libérées chaque semaine plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.
  - 70% soit 3 demi-journées libérées chaque semaine plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.
  - 60% soit 4 demi-journées libérées chaque semaine plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.
- Temps partiel annualisé (accordée sous réserve des nécessités du service) :
  - 50%
  - Période travaillée à temps complet :      septembre / janvier                      février / juin

**SURCOTISATION**

Je demande à surcotiser

Je ne demande pas à surcotiser

N.B. : la surcotisation vaut pour toute la période visée par l'autorisation de temps partiel et ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée des services admissibles en liquidation de la pension de retraite de plus de 4 trimestres (8 pour les personnels handicapés).

Pour rappel : Les personnels souhaitant s'engager dans cette démarche doivent s'informer auprès de leur gestionnaire individuel ([ddp46-gestind2@ac-toulouse.fr](mailto:ddp46-gestind2@ac-toulouse.fr)).

**Temps partiel accordé en 2019/2020 :      /      /**

Date :

Signature de l'intéressé(e):

<b>Avis de Mme ou M. l'IEEN de circonscription</b>					
<b>Temps partiel de droit</b>	Avis favorable	Avis défavorable	<b>Temps partiel sur autorisation</b>	Avis favorable	Avis défavorable
Date de l'entretien			Date de l'entretien		
À la quotité suivante			À la quotité suivante		
Motif			Motif		
Date et signature :			Date et signature :		

<b>Décision de Monsieur l'IA-DASEN</b>					
<b>Temps partiel de droit</b>	Accord	Refus	<b>Temps partiel sur autorisation</b>	Accord	Refus
Date de l'entretien			Date de l'entretien		
À la quotité suivante			À la quotité suivante		
Motif			Motif		
Date et signature :			Date et signature :		